

Avez-vous besoin d'un visa pour voyager avec votre passeport belge vers les Etats-Unis?

Documents de voyage requis

- [Passeport](#)

Qu'est-ce qu'un passeport?

Le passeport est un titre de voyage qui se présente sous forme de livret.

Il ne faut pas confondre le passeport avec la carte d'identité qui - comme son nom l'indique – se présente sous forme de carte.

Le passeport permet de voyager vers tous les pays du monde, moyennant dans certains cas l'obtention du visa nécessaire.

Comment en faire la demande?

Tout Belge peut introduire une demande de passeport auprès de la commune où il est domicilié ou à l'ambassade/consulat de Belgique où il est inscrit.



[Cliquez ici pour agrandir l'image \(JPG, 290Kb\)](#)

Remarques

Passeport valable pendant la durée du séjour. Un passeport provisoire n'est pas accepté. Disposer d'une preuve de solvabilité suffisante (carte de crédit, chèque de voyage,...)

1. Sans visa, par ESTA électronique = demander en ligne l'autorisation pour entrer sans visa

Par le site ESTA : <https://esta.cbp.dhs.gov/esta> avant le départ pour

- tourisme, visite famille, affaires, transfert
- arrivé par aéroport ou port et disposer d'un billet aller-retour.

A partir du 8 septembre une demande autorisation de voyage électronique via ESTA coûte 14 \$, à payer avec carte de crédit via le site ESTA.

Pour l'instant, seules les cartes de crédit suivantes sont acceptées: MasterCard, VISA, American

Express et Discover.

Attention : Vous devez introduire sur le site ESTA le numéro du passeport (qui existe de 2 lettres et 6 chiffres.) sans espaces. Le numéro de votre passeport doit correspondre avec celui que vous avez introduit sur le site ESTA.

L'accord d'ESTA est valable 2 ans.

Attention : Si vous recevez un nouveau passeport après autorisation ESTA, et vous voyagez vers les Etats-Unis, il est important d'adapter votre dossier sur le site ESTA.

Les voyageurs qui ont introduit une demande et qui ont reçu l'autorisation par ESTA peuvent séjourner pour une période de maximum 90 jours aux Etats-Unis. Cette période ne peut pas être prolongée. Les visiteurs ne peuvent pas changer le statut pendant le séjour.

Les voyageurs qui sont entrées avec ESTA, peuvent visiter les pays voisins des Etats-Unis (inclus les îles Caraïbes) et rentrer par n'importe quelle manière de transport aux Etats-Unis, à condition que la durée totale dans la région n'excède pas les 90 jours.

Si on entre les Etats-Unis par voie terrestre venant du Mexique ou du Canada, un billet d'avion n'est pas requis. Preuve de solvabilité suffisante et passeport en cours de validité. Vous devez démontrer que vous résidez hors des Etats-Unis et retournez vers votre pays de résidence.

2. Avec visa, à demander avant le départ auprès de l'ambassade ou consulat :

- si vous voyagez en avion privé, bateau privé,
- ou pour études, stage, travail ou formation pratique,
- ou comme au-pair,
- ou dans le cadre d'un échange éducatif ou culturel,
- ou comme investisseur,
- ou comme membre du personnel de bord (bateau, avion),
- ou comme journaliste
- ou comme fonctionnaire pour un voyage de service,
- ou l'autorisation ESTA ou visa a été refusé dans le passé,
- ou passé criminel,
- ou vous n'avez pas suivi les règles de l'immigration dans le passé,
- ou maladie contagieuse,

Vous trouverez plus d'info concernant la demande de visa sur le site :

<http://belgium.usembassy.gov/applying.html>.

Important: D'abord remplir complètement et scrupuleusement le formulaire DS160 et puis fixer un rendez-vous. Une présentation en personne au service visa de l'Ambassade des Etats-Unis sans rendez-vous préalable n'est pas autorisée.

Plus d'info: http://dutch.belgium.usembassy.gov/visa_waiver_program.html;

update: 06/09/2010